

RN142

Rocade Est de Bourges Dénivellation des carrefours des portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy

Du 11 mars au 19 avril 2024

CONCERTATION PRÉALABLE

Dans la continuité des précédents travaux réalisés sur la rocade de Bourges, l'État, représenté par la DIRCO mène des études visant à déterminer s'il serait opportun de modifier les carrefours reliant la rocade Est à la Porte de Nevers d'une part, et à la Porte de Saint-Germain-du-Puy d'autre part. Une dénivellation est en effet envisagée afin de permettre de fluidifier le trafic.

Du 11 mars au 19 avril 2024, l'État, représenté par la DIRCO engage une concertation. Vos avis sont essentiels pour contribuer à sa réussite, et répondre aux enjeux de mobilités. Nous vous invitons à consulter les documents mis à votre disposition et à partager vos points de vue.

Les objectifs et enjeux du projet

L'objectif de la concertation est de se prononcer sur l'intérêt ou non de déniveler les carrefours des portes de Nervers et de Saint-Germain-du-Puy, d'en évaluer la faisabilité, de déterminer les conditions de dénivellation de ce projet.

Ce projet peut répondre à 2 enjeux principaux :

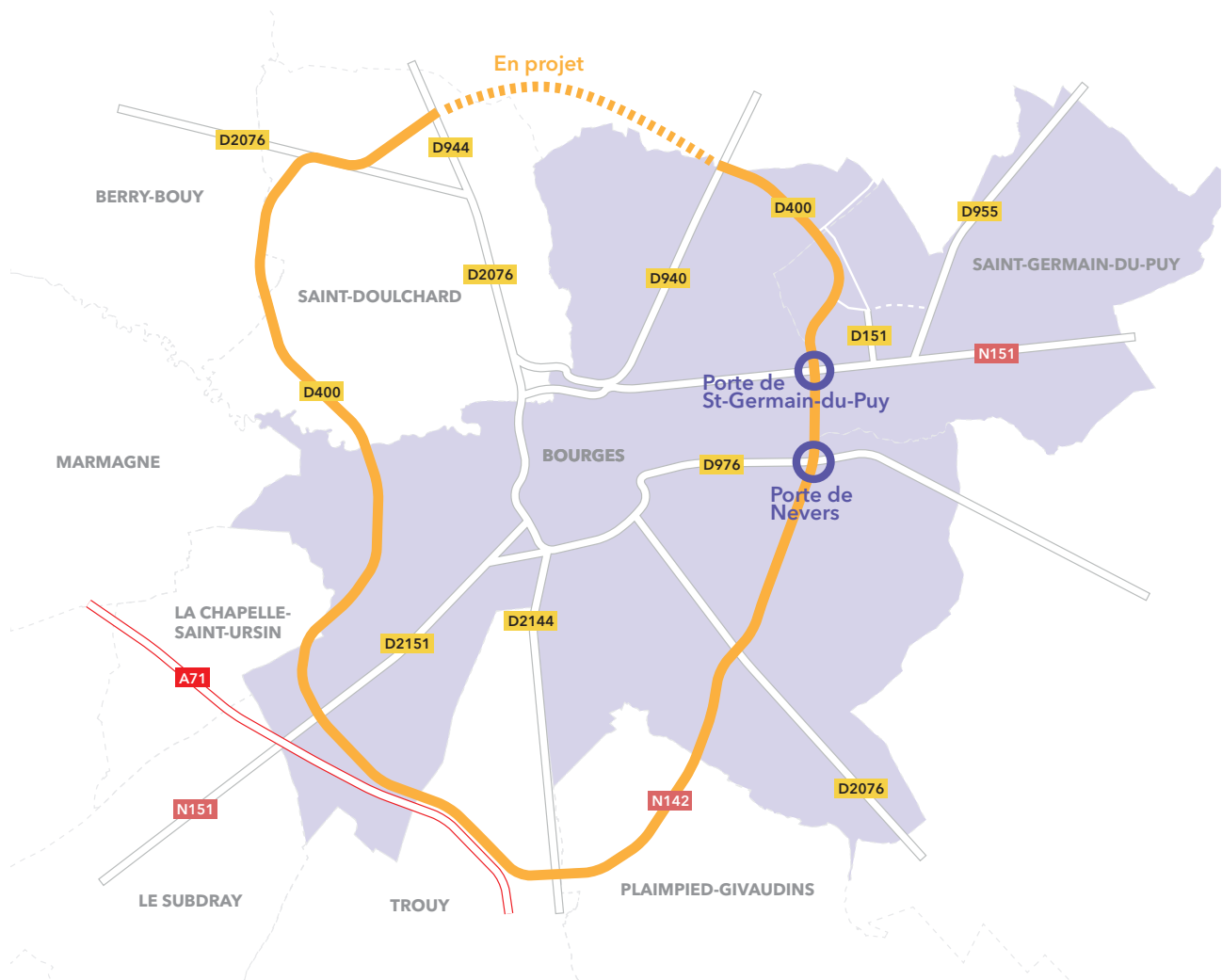
- Fluidifier le trafic et améliorer les dessertes locales
- Améliorer la sécurité - réduire les remontées de files

DONNEZ VOTRE AVIS !

Le projet soumis à concertation

Les carrefours des Porte de Nevers et Porte de Saint-Germain-du-Puy

La rocade de Bourges est une voie rapide qui ceinture presque complètement la ville de Bourges. Actuellement, il ne reste plus qu'une section de la rocade nord à réaliser pour relier la route de Paris (RD940) au rond-point avec la RD944, dont les travaux portés par le Conseil Départemental du Cher doivent s'achever en 2027. Les carrefours des Porte de Nevers et Porte de Saint-Germain-du-Puy sont distants d'environ 1,3 kilomètre sur la rocade.



La circulation routière et son évolution

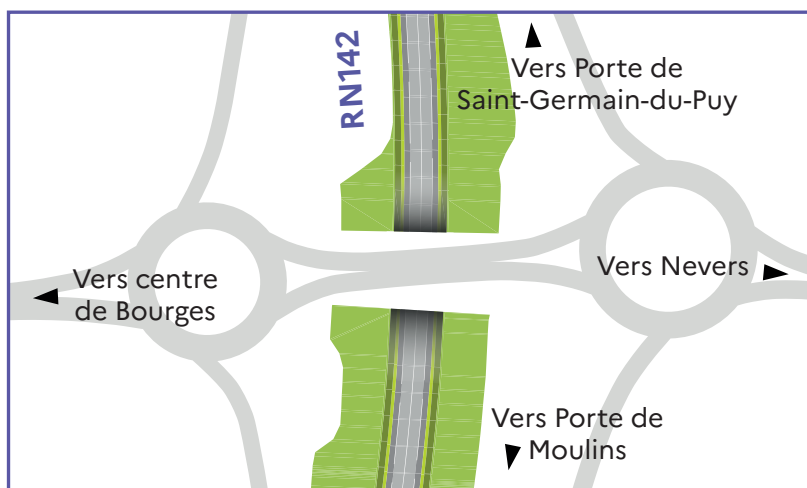
Actuellement, les carrefours des Porte de Nevers et Porte de Saint-Germain-du-Puy présentent des conditions de circulation plutôt fluides. Des ralentissements ponctuels sont toutefois observés. Dans un horizon à 20 ans, les modélisations de trafic montrent une augmentation du trafic qui pourrait impacter les conditions de circulation sur les carrefours des Portes de Nevers et de Saint-Germain-du-Puy.

Le projet

Un diagnostic des carrefours existants et de leur environnement a été réalisé, intégrant l'ensemble des composantes environnementales, réglementaires et techniques. Un projet d'aménagement est soumis à la concertation pour chaque carrefour.

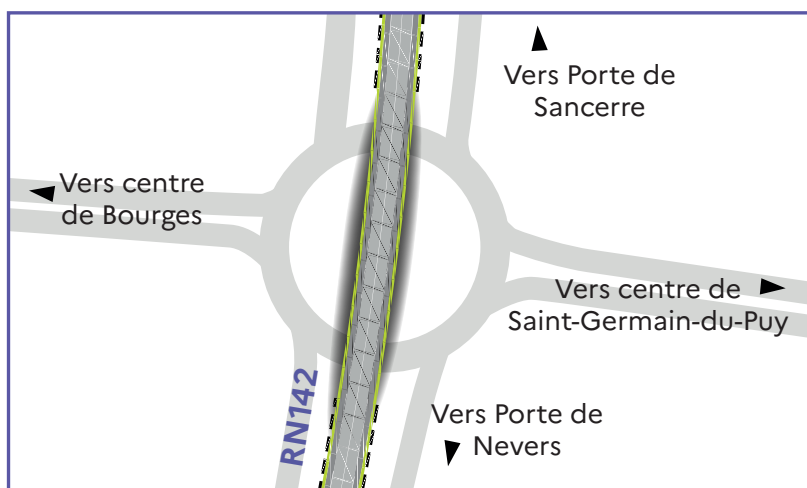
Aménagement proposé : le carrefour de la Porte de Nevers

La chaussée avec une file par sens créée passera sous le carrefour de la porte de Nevers. Le gabarit sera adapté à la circulation des poids-lourds. Les voies existantes seront converties en bretelles de sorties ou d'entrées.



Aménagement proposé : le carrefour de Porte de Saint-Germain-du-Puy

La chaussée avec une file par sens créée, passera au-dessus du carrefour de la porte de Saint-Germain-du-Puy. Les voies existantes seront converties en bretelles de sorties ou d'entrées.



Comment participer ?

La concertation préalable se déroule du 11 mars au 19 avril 2024. Un dispositif d'information, de débat et de recueil des avis est déployé par la DIR Centre-Ouest. La concertation préalable se déroule selon les modalités suivantes :

Près de chez vous

- Mise à disposition du dossier de concertation, d'une exposition, et d'un registre dédié à recueillir les observations éventuelles, consultables en Mairie des deux communes concernées dans le projet (Bourges et Saint-Germain-du-Puy).
- Large diffusion d'un dépliant informatif présentant de manière générale le projet, y compris ses modalités de concertation.
- Tenue de réunions publiques destinées à la présentation détaillée du projet soumis à la concertation et au recueil des observations pour répondre aux différentes questions du public liées au projet présenté :
 - à Bourges, le 12 mars 2024 à 18h30 - Salle d'activités - 206 à 208 rue Charlet
 - à Saint-Germain-du-Puy, le 28 mars 2024 à 18h30 - Espace Nelson Mandela
 - à Bourges, la réunion de clôture, le 17 avril 2024 à 18h30
Hôtel de ville - 11 Rue Jacques Rimbault
- La présente concertation est également portée à la connaissance du public par affiche réglementée en Mairie ou à proximité des giratoires, ainsi que par avis dans des journaux locaux.

À tout moment, en ligne



■ <https://mtect.fr/439>



■ concertation-rocade-bourges-rn142.sir.dirco@developpement-durable.gouv.fr

RAPPEL DES JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DES LIEUX D'EXPOSITION

Du 11 mars au 19 avril 2024

Mairie de Bourges :
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h

Mairie de Saint-Germain-du-Puy :
Le lundi, de 8h50 à 12h et de 14h à 18h
Du mardi au jeudi, de 8h50 à 12h et de 14h à 17h30
Le vendredi, de 8h50 à 12h et de 14h à 17h

Et après ?

À l'issue de la concertation, l'État établira un bilan dressant une synthèse des avis et des observations. Il se prononcera sur l'opportunité du projet, la nature des aménagements et sur les options techniques retenues.